



République de guinée  
*Travail-Justice-Solidarité*  
Ministère de l'environnement, Des Eaux et Forêts  
Centre de gestion de l'environnement des Monts Nimba-Simandou ( CEGENS)

N° 8/ MEEF/CEGENS/DG/2016

**Rapport sur l'état de conservation du bien du patrimoine  
mondial inscrit sur la liste des biens du patrimoine de  
l'UNESCO en péril**



**CEGENS 2016**

## **I- Présentation de la Réserve**

Nom de la Réserve de Biosphère: Réserve de Biosphère des Monts Nimba ;

Nom du Pays : République de Guinée (Ouest Africa) ;

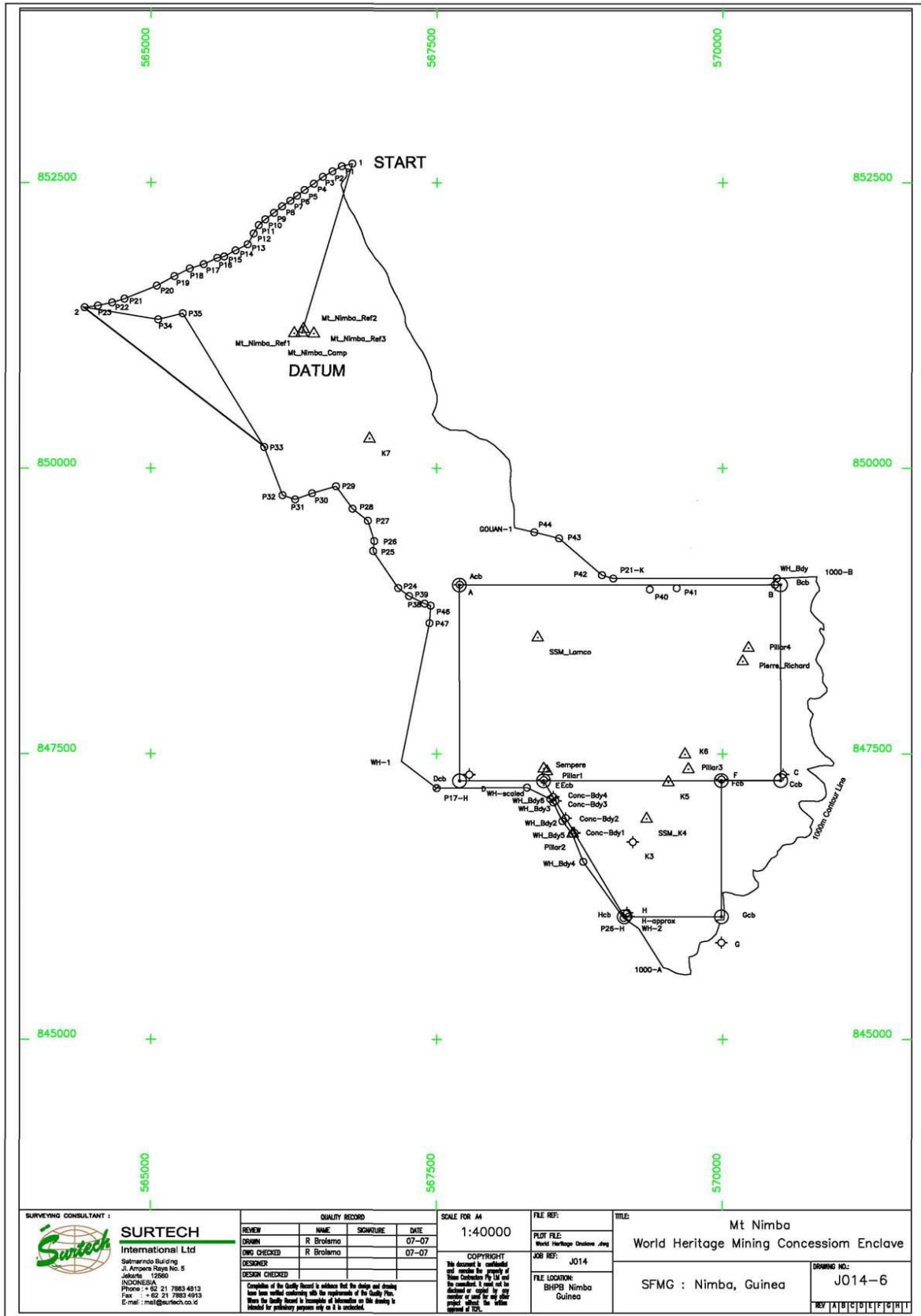
Date de la désignation : En 1981 par L'UNESCO

Date des examens périodiques : En 2013, 2014 ;

### **- Coordonnées actualisées**

<b>POINTS CARDINAUX</b>	<b>LATITUDE</b>	<b>LONGITUDE</b>
Point central	7°37N	8°25W
Septentrional	848 200	559 800

**Carte de Coordonnées des limites de la réserve**



SURVEYING CONSULTANT :



**SURTECH**  
International Ltd  
Satriamrindo Building  
J. Ampera Raya No. 5  
Jakarta 12560  
INDONESIA  
Phone : + 62 21 7983 4813  
Fax : + 62 21 7983 4913  
E-mail : mail@surtech.co.id

QUALITY RECORD			
REVIEW	NAME	SIGNATURE	DATE
DRAWN	R Brodromo		07-07
QMS CHECKED	R Brodromo		07-07
DESIGNER			
DESIGN CHECKED			

Completion of the Quality Record is evidence that the design and drawing have been verified conforming with the requirements of the Quality Plan. Where the Quality Record is incomplete all information on this drawing is intended for preliminary purposes only as it is uncorrected.

SCALE FOR A4  
1:40000

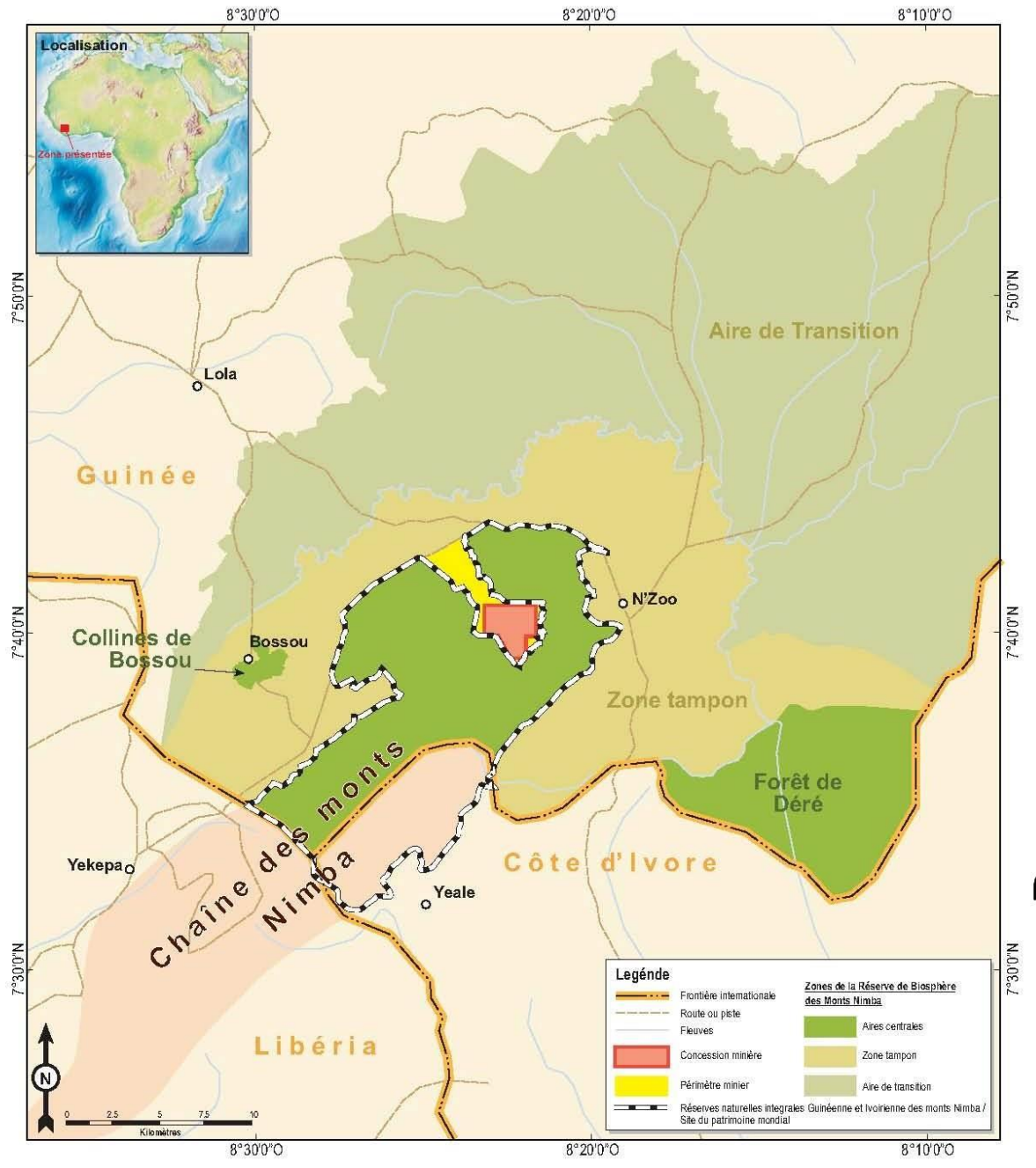
**COPYRIGHT**  
This document is copyrighted and remains the property of Surtech International Pty Ltd and the reproduction, in whole or in part, without the written consent of Surtech International Pty Ltd is prohibited.

FILE REF:  
PROJECT FILE:  
World Heritage Enclave .dwg  
JOB REF:  
J014  
FILE LOCATION:  
BHPB Nimba  
Guinea

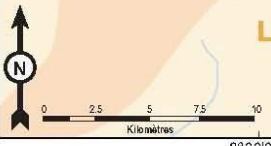
TITLE  
Mt Nimba  
World Heritage Mining Concession Enclave  
SFMG : Nimba, Guinea  
DRAWING NO:  
J014-6  
REV | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | N | O | P | Q | R | S | T | U | V | W | X | Y | Z

Zonage de la réserve	superficie	Eventuel changement proposé
aires centrales terrestres	21 780 ha	Néant
zone tampon	35 140 ha	
l'aire de transition	88 280 ha	
Total	145.200 ha	

### **Carte de configuration spatiale de la Réserve des Monts Nimba**



Legende	
	Frontière internationale
	Route ou piste
	Fleuves
	Concession minière
	Périmètre minier
	Réerves naturelles intégrales Guinéenne et Ivoirienne des monts Nimba / Site du patrimoine mondial
	Aires centrales
	Zone tampon
	Aire de transition



## **I- Etat de Conservation du bien du Patrimoine Mondial**

La réserve de biosphère et du patrimoine Mondial des monts Nimba a été inscrit sur la liste de réserve du patrimoine en péril, suite à la conclusion du rapport de la Mission de l'UNESCO la décision du Comité 2013 37COM 7A.3 adopté lors de la 36<sup>e</sup> Session Saint Peter bourg 2012 et la décision du Comité 2014 : 38 COM 7A.36 ) ;

de 2013. Cette mission avait recommandée à l'Etat parti Guinéen de prendre certaines dispositions pour la gestion de la réserve conformément aux prescriptions de l'UNESCO.

### **a) Mesures Correctives**

- Délimitation partielle du site du Patrimoine mondial par le PCB Monts Nimba de 2012 à 2013, achèvement de cette délimitation
- Bornage du permis de la Société West Africa Exploration SA.
- Déguerpissement de la Société Manning Sama Ressource de la forêt de Déré (2<sup>ème</sup> aire centrale de la RBMN) en 2014 ;
- Mise en place des pare-feu annuels contre les feux sauvages aux Monts Nimba de 2013 à 2016,
- Poursuite des rencontres tripartites pour mettre en place un projet transfrontalier (Guinée, Cote d'Ivoire, Libéria) ;
- Elaboration de la version préliminaire du plan de gestion de la RBMN en 2013 par le PCB MN et organisation de la validation de ce plan,
- Etablissement de fonds permanent par les partenaires miniers pour la gestion des Monts Nimba
- Etude d'impact environnemental et social (EIES) de la Société West Africa Exploration SA en 2014 par le BGEEE ;
- Elaboration de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) de la Société SMFG,
- Mise en place d'un cadre de concertation permanente avec les parties prenantes et les communautés locales;
- Une synergie d'action entre les différentes parties prenantes à la conservation au Nimba (Communautés, Autorités locales, CEGENS, SSMN, IREB, IRZ, UNESCO, PNUD) ;

### **b) Progrès effectués vers le retrait du Bien de la liste du patrimoine mondial en péril.**

Depuis le passage de la mission de l'Unesco, plusieurs recommandations à l'Etat parti guinéen ont été satisfaites comme suit :

- Retrait de la forêt de Déré, une des zones intégrales de la réserve de biosphère des Monts Nimba en 2014, avec redéfinition du permis de la société SAAMA RESSOURCES,
- Recréation du CEGENS et nomination de deux hauts cadres à la direction générale par décret D/2014/PRG/SGG/ du 10 Mars 2014 ;
- Actualisation des actes de classement de la RBMN des Monts Nimba par le décret N° D/2010/185/PRG/SGG/ du 13Août 2010;
- Une bonne volonté politique des autorités à tous les niveaux d'accompagner les acteurs de la conservation des Monts Nimba,

- Création d'un service chargé de veiller sur les études d'impact environnementale et sociale des sociétés minières y compris celles des monts nimba,
- Achèvement de la délimitation et du bornage de la réserve en 2016,
- Restauration de 7 ha de zones dégradée en 2016 dans la réserve de biosphère du Nimba ;
- Mise en place de pépinières d'essences forestières par les sociétés West Africa et Smfg pour appuyer les communautés dans la restauration des zones dégradées dans la réserve,
- Continuation des recherches sur la biodiversité par la société Smfg pour recueillir les données devant servir à l'élaboration du document d'étude et d'évaluation environnementale de la société aux Monts Nimba
- Mise en place d'un corps paramilitaire des conservateurs de la nature et engagement de 100 gardes paramilitaires, pour la gestion et la surveillance continue de la RBMN, du Patrimoine mondial payés sur le Budget de l'Etat Guinéen;
- Exigence de l'Etat auprès des sociétés évoluant aux Nimba de faire faire une étude d'évaluation Environnementale cumulée de leurs sociétés évoluant aux Nimba en déposant un fond commun dans la caisse de l'Etat à travers le service du Bureau Guinéen d'étude et d'évaluation environnementale qui devras recruter le bureau d'étude pour ce travail ;
- Mise en place d'un projet de l'UE en 2014, pour l'appui à l'opérationnalisation du corps des conservateurs de la nature (éco gardes) qui prend en compte les surveillants paramilitaires des Monts Nimba,
- Création d'une coordination Régionale du suivi de la mission du corps des conservateurs de la nature basée au Nimba ;
- Appui de l'Unesco au CEGENS en 2015 avec 27000 dollars pour la pérennisation des actions du programme de conservation de la biodiversité des monts Nimba,
- Matérialisation de la limite entre le bien du patrimoine et le permis de la smfg,
- Organisation périodique de réunion de sensibilisation et des patrouilles de lutte anti braconnage dans la réserve,
- Installation des pare feux depuis 2014 jusqu'à maintenant dès l'annonce de la saison sèche avec l'appui financier des sociétés minières principalement la Smfg,
- Suivi écologique dans la réserve,
- Appui des chasseurs et des populations riveraines dans les activités génératrices de revenus et le développement socio-économique ; de 2014 à nos jours par le PNUD, les sociétés minières et Stwar ;
- Organisation de séance de travail Mixte en sensibilisation et lutte anti braconnage avec les gestionnaires des Monts Nimba du côté oriental (Liberien) ;
- Elaboration et soumission d'un protocole de collaboration entre les gestionnaires du Mont Nimba oriental (CMC Libérien) et le CEGENS aux autorités des deux pays en 2016 (copie jointe)



- 1- Quelques images du progrès pour répondre aux recommandations de l'UNESCO  
Engagement à la fonction publique des gardes forestiers para militaires dont 100 pour les Monts Nimba



Les gardes de la base vie en rassemblement.

Garde forestier en patrouille, détruisant un piège contre les animaux







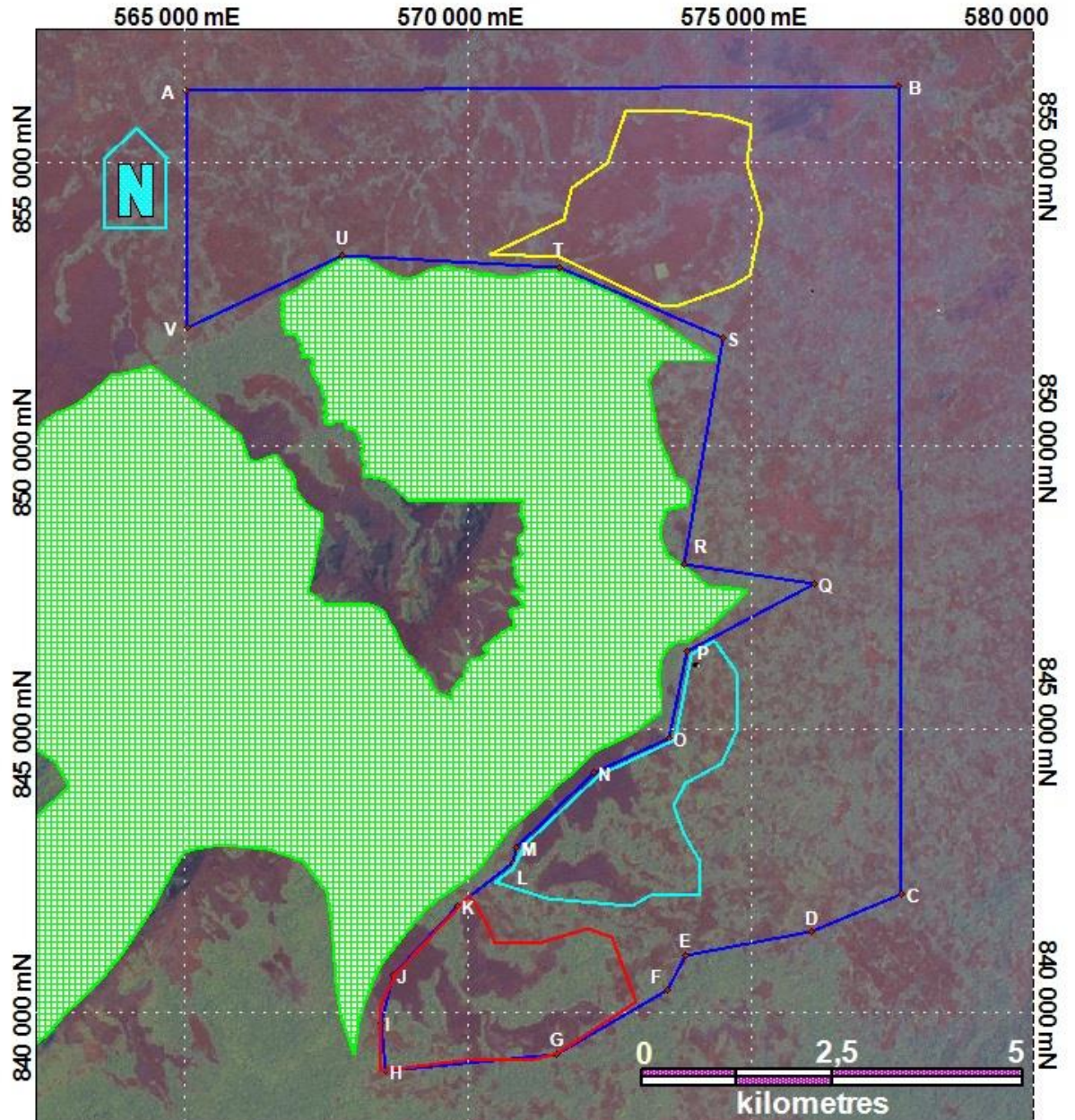
Limite de la concession de la Smfg et le patrimoine mondial  
(le poteau avec cordon est la limite du patrimoine mondial et le poteau sur le dos est la limite de la concession minière de la smfg. Entre les deux poteaux est la bande de séparation)







# West Africa permis et Bornage 2015



<p><b>LEGENDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border-bottom: 1px solid blue; width: 20px; display: inline-block;"></span> Limite du permis W.A.E après le bornage</li> <li><span style="font-size: 10px; vertical-align: middle;">•</span> Bornes du permis</li> <li><span style="background-color: #90EE90; border: 1px solid black; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Limite de l'aire centrale</li> <li><span style="border-bottom: 1px solid yellow; width: 20px; display: inline-block;"></span> Plateau 1</li> <li><span style="border-bottom: 1px solid cyan; width: 20px; display: inline-block;"></span> Plateau 2</li> <li><span style="border-bottom: 1px solid red; width: 20px; display: inline-block;"></span> Plateau 3</li> </ul>	<p><b>SOCIETE WEST AFRICA EXPLORATION S.A</b></p> <p><b>CARTE DU PERMIS DE RECHERCHES APRES LE BORNAGE</b></p>	 <p><b>WGS-84 UTM-29 N</b></p> <p><b>Auteur: Nih SOUMAORO, Geologue Senior WAE</b></p>
--	--	---

**c) Difficultés rencontrées pour la mise œuvre des mesures correctives identifiées ;**

Pour la mise en œuvre des activités correctives aux Monts Nimba, on s'est heurté à plusieurs difficultés dont entre autres :

- insuffisance de financement du Budget National de Développement (BND) par l'état partie guinéen des activités d'aménagement, de conservation du Site du patrimoine mondial bien que les salaires des gardes, surveillants soient assurés,
- insuffisance d'équipements (moyens logistiques, matériels, informatique, de collecte de données de suivi écologiques etc.) ;
- entêtement de certains villages riverains délimitation du Site du patrimoine mondial
- l'insuffisance des mesures d'accompagnement en faveur des communautés riveraines ;
- Non harmonisation du système de suivi écologique entre les trois pays riverain du Bien du patrimoine de l'UNESCO (la Guinée, la Cote d'Ivoire et le Libéria.) ;
- Forte pression démographique dans la forêt de Déré pour l'installation des cultures, eu égard à la non définition franche et claire de la limite entre les deux pays la Côte d'Ivoire et la Guinée ;
- Apparition de la maladie à virus Ébola qui a occasionné la fermeture de la frontière entre la Guinée et la Côte D'Ivoire retardant ainsi la mise en œuvre de certaines activités mixtes.

**d) Le calendrier pour la mise œuvre des mesures correctives doit être élaboré et approuvé par toutes les parties prenantes, y compris les communautés**

Depuis 2014, une grande réunion avait été organisée par le CEGENS pour exposer les recommandations de la mission de l'UNESCO sur le bien. A cette occasion, les mesures correctives avaient été identifiées et chaque partie prenante mise devant sa responsabilité. C'est cela qui a abouti aux résultats cités plus haut.

Depuis cette concertation ; des missions d'évaluation sont souvent organisée par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et forêts au CEGENS, dans les sites miniers et les villages pour s'assurer de l'évolution de la mise en œuvre des recommandations de la mission de l'UNESCO (copie rapport d'évaluation jointe).

Toutes les parties prenantes sociétés minière, Services d'Etat et communautés chacun en ce qui le concerne s'est planifié pour respecter et réaliser les recommandations de l'UNESCO dans le cadre de la conservation et de la gestion durable de la réserve de biosphère et du patrimoine Mondial des Monts Nimba.

Dans ce cadre, les sociétés minières ont planifiés chacun suivant les recommandations les principales activités suivantes :

La Smfg continue la collecte des informations scientifiques sur la biodiversité et la mine devant entrer dans le document d'étude d'impact. En ce qui concerne la société West Africa, elle a planifié la délimitation de son site par le bornage pour tracer une ligne franche de séparation entre la réserve et son site d'exploitation.

Le CEGENS continu avec les patrouilles de lutte anti braconnage, le suivi écologique, les appuis au développement communautaire, les sensibilisations et la recherche des partenaires pour le développement de l'Eco- tourisme dans la réserve.

Pour ce dernier point de l'éco-tourisme, une convention de collaboration entre une ONG hongroise du nom Eco-ParK et le Ministère de l'Environnement, des Eaux et forêts est présentement en cours de négociation.

### III- Conclusion

Depuis 2014, l'Etat parti Guinéen s'efforce avec tous ses partenaires à mettre en œuvre des actions permettant de répondre positivement aux recommandations de L'UNESCO. Dans ce cadre comme cité plus haut, les principales recommandations ont été satisfaites et les autres sont en voie. Actuellement pour une bonne gestion des monts Nimba lui permettant de respecter les normes de l'UNESCO, l'Etat Parti guinéen a sollicité et acquis un financement auprès de l'Union Européenne pour couvrir certaines activités prioritaires de 2017 à 2020. Pour la coopération transfrontalière, avec la fin de la maladie Ebola et l'ouverture des frontières, tout sera fait par le CEGENS et l'Etat parti guinéen pour relancer les échanges entre les trois pays Guinée, Libéria et Côte D'Ivoire. Ainsi, il serait souhaitable de revoir positivement, la situation de la réserve de biosphère et du patrimoine mondial des Monts Nimba en Guinée.

Lola, le 3 mars 2017  
Le Directeur Général



**Cécé Papa CONDE**

Colonel Cécé Papa CONDE